

Travaux de réfection d'égouts, d'aqueduc, de chaussée et de trottoirs nécessitant une coupure d'eau

L'arrondissement de Saint-Laurent entreprendra prochainement des travaux de réfection d'égouts, d'aqueduc, de chaussée et de trottoirs sur certaines portions des rues suivantes :

Rue Cambridge, de Patricia à de Londres	Rue Cardinal, de Beaudet à l'école Laurentide
Rue Stanislas, de Painter Circle à chemin Laval	Rue Champigny, à partir de Côte-Vertu jusqu'au-delà de Rochon
Chemin Laval, de St-Cyr à la deuxième boucle sur Laval	Rue Montpellier, de Côte-Vertu à Rochon
Rue Fraser, de Nantel à Dorais	Chemin Raimbault, de Côte-Vertu à Rochon

Durée et échéancier des travaux

Les travaux commenceront à la fin du mois d'août et devraient se terminer au courant de l'automne. Se déroulant normalement entre 7 h et 17 h, du lundi au vendredi, ils pourraient se poursuivre occasionnellement, si nécessaire, les samedis et les dimanches. Le chantier entraînera une fermeture de rue dans la zone des travaux. Les résidents du secteur auront accès en tout temps à leur entrée charretière, sauf celles se trouvant temporairement vis-à-vis l'excavation.

Stationnement sur rue durant les travaux

Il sera permis de garer sa voiture sur les rues situées au pourtour du chantier. La signalisation sera masquée afin de permettre le stationnement en tout temps. Seront toutefois exclus les espaces compris à l'intérieur de cinq mètres d'une borne-fontaine, d'une ligne d'arrêt, d'une intersection, des traverses de piétons ou des zones marquées pour personnes handicapées, tout comme les zones de débarcadère, les zones d'autobus et les zones « Arrêt interdit en tout temps ».

Coupages temporaires de l'alimentation en eau

Il y aura également des coupures temporaires de l'alimentation en eau d'une durée de quelques heures pendant le jour, soit au début et à la fin du chantier. Étapes essentielles à l'exécution des travaux, ces coupures seront annoncées de 24 h à 48 h à l'avance, au moyen d'un nouvel avis distribué à tous les résidents concernés.

Remplacement des entrées privées de conduite d'eau et d'égout sanitaire : économies possibles pour les résidents

Ces travaux ne comprendront pas le remplacement de la partie des conduites (entrée d'eau ou de l'égout sanitaire) située sur les terrains privés, soit celle entre la ligne de propriété et les résidences. Cependant, les résidents qui planifiaient déjà de faire remplacer ces conduites peuvent profiter de ces chantiers pour réaliser d'importantes économies. En effet, la réfection de trottoir et de resurfaçage de la chaussée sera assumée par la Ville. De plus, le permis de raccordement d'une valeur de 150 \$ nécessaire à l'exécution des travaux sera fourni gratuitement.

Les résidents désirant saisir cette occasion doivent suivre rapidement les trois étapes suivantes :

1. Afin que les travaux soient coordonnés en conséquence, aviser de leur intention le surveillant de chantier : Luc Deslongchamps, 514-231-3750, 450 686-0980, luc.deslongchamps@wspgroup.com
2. Mandater un entrepreneur spécialisé dans ce type de travaux.
3. Informer l'entrepreneur retenu de l'obligation d'obtenir un permis de raccordement, lequel sera fourni gratuitement sur présentation de cette lettre au comptoir de la Division des permis et inspections de la mairie de Saint-Laurent, située au 777, boulevard Marcel-Laurin (de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30).

Renseignements : 311

L'arrondissement de Saint-Laurent vous prie de l'excuser pour tout inconfort causé par ces travaux. Il vous remercie de votre patience et de votre collaboration.